PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le lundi 15 janvier 2024 à compter de 19 h 30.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire Madame Johanne Therrien, conseillère Monsieur Bertrand Martineau, conseiller Madame Sarah Bellavance, conseillère Monsieur Marc-Olivier Racette, conseiller Madame Dominique Blanchette, conseillère Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 13 h 30
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 13 h 45

2. CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS DIVERSES

3. <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES</u>

- 3.1 Dépôt et adoption des comptes à payer du mois de décembre 2023
- 3.2 Autorisation de paiement des fournisseurs en ligne pour l'année 2024
- 3.3 Dépôt et adoption de la conciliation bancaire du mois de septembre 2023
- 3.4 Soumissions d'articles promotionnels
- 3.5 Journées de la persévérance scolaire 2024
- 3.6 Journée nationale de promotion de la santé mentale positive
- 3.7 Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement concernant la gestion contractuelle

4. <u>LÉGISLATION</u>

4.1 Avis de motion, dépôt et présentation du règlement 109-2024 décrétant les taux des taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2024

- 4.2 Avis de motion, dépôt et présentation du règlement 110-2024 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques
- 4.3 Demande de reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux

5. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE

- 5.1 Résultat concernant l'appel d'offres public relatif à l'agrandissement du garage municipal
- 5.2 Soumission concernant les travaux électriques à réaliser dans le projet d'agrandissement du garage municipal
- 5.3 Transport collectif régional

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois de décembre 2023
- 6.2 Dépôt de la liste des permis de l'année 2023
- 6.3 Dépôt des candidatures de membre du CCU et nomination
- 6.4 Bassin de rétention de la rue Denis-Gagné
- 6.5 Discussion Aménagement du mini-Parc dans le secteur Gaudreau (à côté du bassin de rétention)

7. LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 Salaires des surveillants de la patinoire pour la saison 2023-2024
- 7.2 Dépôt des soumissions pour les buts de hockey
- 8. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

2024-01-1541 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et greffière-trésorière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-1542

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-1543

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2023 - 13 H 30

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 à 13 h 30 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 à 13 h 30 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-1544

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2023 - 13 H 45

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 à 13 h 45 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 à 13 h 45 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS DIVERSES

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 4 décembre 2023. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

2024-01-1545

<u>DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023</u>

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de décembre 2023 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 18 pages et totalisant un montant de **316 979,24 \$**;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de décembre 2023 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **316 979,24 \$**;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et le 31 décembre 2023 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-1546

<u>AUTORISATION DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS EN LIGNE POUR L'ANNÉE 2024</u>

Sur proposition du conseiller Bertrand Martineau Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des fournisseurs à payer en ligne, telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière.

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à ajouter de nouveaux fournisseurs en cours d'année 2024, le cas échéant.

QUE le conseil réitère que la conseillère Dominique Blanchette est l'élue mandatée afin d'approuver les paiements effectués en ligne par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-1547

DÉPÔT ET ADOPTION DE LA CONCILIATION BANCAIRE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil adopte la conciliation bancaire du mois de septembre 2023, telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-1548 SOUMISSIONS D'ARTICLES PROMOTIONNELS

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite, pour 2024, refaire un inventaire d'articles promotionnels à l'effigie de la municipalité à distribuer aux citoyens ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue l'entreprise Tout-un-Sac pour les sacs réutilisables ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Rivard pour les bouteilles métalliques ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil approuve l'achat de 4 000 sacs réutilisables au montant de 9 120 \$, taxes en sus, à l'entreprise Tout-un-Sac.

QUE le conseil approuve également l'achat de 100 à 150 bouteilles métalliques à l'entreprise Rivard pour un prix unitaire approximatif de **10** \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-1549 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2024

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec :

CONSIDÉRANT QUE d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribue à donner du sens à leur persévérance scolaire :

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centredu-Québec mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil municipal appuie les Journées de la persévérance scolaire 2024 par cette résolution.

QUE lors des Journées de la persévérance scolaire du 12 au 16 février 2024, nous nous engageons aussi à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire et à participer au mouvement d'encouragement régional Tope là!

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-1550 JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE

JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive**;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **S'ACCEPTER**, **c'est être soimmeme ensemble**:

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroitre et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience :

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite toutes et tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de votre municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE</u>

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport annuel sur l'application du règlement concernant la gestion contractuelle et précise qu'il est disponible sur le site Internet de la municipalité.

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 109-2024 DÉCRÉTANT LES TAUX DES TAXES ET COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

AVIS de motion est donné par Marc-Olivier Racette à l'effet que le règlement 109-2024 décrétant les taux des taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 20234sera adopté à une séance ultérieure.

Marc-Olivier Racette présente et dépose le projet de règlement 109-2024.

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 110-2024 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Le conseiller Bertrand Martineau donne un avis de motion à l'effet que le règlement numéro 110-2024 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques sera adopté à une séance ultérieure.

Bertrand Martineau dépose et présente le projet de règlement 110-2024.

2024-01-1551

<u>DEMANDE DE RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans ;

CONSIDÉRANT QUE sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale ;

CONSIDÉRANT QUE sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplît les conditions pour reconduire la même division ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE la municipalité demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-1552

RÉSULTAT CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES PUBLIC RELATIF À L'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public SCA-2023-05 pour le projet d'agrandissement du garage municipal ;

CONSIDÉRANT les résultats suivants (taxes en sus):

SDJ Construction	278 965,65 \$
CRL Construction	279 720,00 \$
Abriart	294 999,78 \$
SG Construction	347 750,00 \$
Bernard Bélanger et fils	369 800,00 \$
Entreprises RGL et frères	420 780,00 \$
DOM Construction	434 000,00 \$

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible au fonds PRABAM et que les travaux devront être terminés et facturés avant le 31 mai 2024 :

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit SDJ Construction au montant de **278 965,65 \$**, taxes en sus.

QUE la portion non subventionnée soit assumée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-1553

SOUMISSION CONCERNANT LES TRAVAUX ÉLECTRIQUES À RÉALISER DANS LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à l'entreprise Pro-Électrique de Saint-Christophe d'Arthabaska pour effectuer le volet électricité du projet d'agrandissement du garage municipal ;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses sont admissibles au fonds PRABAM;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil octroie le contrat relatif aux travaux électriques à réaliser dans le cadre du projet d'agrandissement du garage municipal à l'entreprise Pro-Électrique au montant de 17 352 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-1554 TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités de la MRC d'Arthabaska désire présenter un projet d'embauche de ressources dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de pilotage en transport collectif et adapté appuie le projet ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska appuie le projet de la MRC d'Arthabaska aux conditions suivantes:

- QUE la MRC d'Arthabaska s'engage à participer au projet d'embauche de ressources en transport de personnes et à assumer une partie des coûts;
- QUE la MRC d'Arthabaska accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- QUE la MRC d'Arthabaska autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel en lien avec cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-1555 <u>DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS DE DÉCEMBRE</u> <u>2023</u>

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil adopte la liste des quatre permis du mois de décembre 2023 pour une valeur totale des travaux de **929 000 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE L'ANNÉE 2023

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des permis pour l'année 2023 totalisant 170 permis pour un moment total des travaux de 13 252 713,08 \$.

2024-01-1556 DÉPÔT DES CANDIDATURES DE MEMBRE DU CCU ET NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE Mme Louise B. Gosselin, membre du comité consultatif en urbanisme (CCU) depuis plusieurs années, a informé la municipalité qu'elle ne siègerait désormais plus au sein du CCU :

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a été effectué afin de combler le poste vacant ;

CONSIDÉRANT les deux candidatures reçues; un candidat provenant du milieu urbain (secteur Léon-Couture) et un candidat provenant du milieu rural ;

CONSIDÉRANT QUE présentement, les quatre membres siégeant sur le CCU proviennent de la zone urbaine de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les deux candidatures ont été jugées intéressantes, mais que le conseil juge opportun d'avoir un membre issu du milieu rural et agricole ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE M. Denis Vaudreuil soit nommé membre du comité consultatif en urbanisme à titre de représentant résident.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-1557 BASSIN DE RÉTENTION DE LA RUE DENIS-GAGNÉ

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière et la directrice de l'urbanisme de consulter la firme d'ingénierie concernant le bassin de rétention des eaux pluviales situé sur la rue Denis-Gagné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-1558

SALAIRES DES SURVEILLANTS DE LA PATINOIRE POUR LA SAISON 2023-2024

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de majorer à la hausse le salaire horaire des surveillants de la patinoire du Parc Léon-Couture ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le salaire horaire des nouveaux surveillants soit de 16 \$ et que celui des surveillants ayant plus qu'un an d'ancienneté soit de 17 \$.

QUE le conseil délègue le pouvoir d'embauche des surveillants de la patinoire à la directrice générale et greffière-trésorière et que ces derniers soient sous les directives de M. Yves Gosselin, inspecteur à la voirie municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES SOUMISSIONS POUR LES BUTS DE HOCKEY

La directrice générale et greffière-trésorière dépose deux soumissions pour des buts de hockey pour la patinoire municipale. Aucune soumission n'est retenue et aucune résolution n'est adoptée sur ce point puisque les élus souhaitent préserver les buts de hockey actuels.

AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucun sujet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens présents adressent leurs questions aux membres du conseil.

2024-01-1559 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michel Larochelle,
Maire

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale &
Greffière-trésorière

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.